

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr. On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 39; A. EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Novembre 1877.

Chronique générale.

On lit dans la Correspondance universelle d'hier :

La solution des combinaisons ministérielles que l'on espérait pour demain, ne semble pas assez avancée en ce moment pour croire à un dénouement immédiat de la crise.

On annonce néanmoins que le ministère est formé, à l'exception de trois portefeuilles, qui restent à attribuer.

On dit que M. d'Harcourt a été chargé d'une négociation auprès d'un membre du centre gauche du Sénat, que l'on désirerait faire entrer dans le nouveau cabinet.

Le Maréchal paraît tenir tout particulièrement à terminer au plus vite la constitution du nouveau cabinet. Les confidences qui lui ont été faites de divers côtés tendraient à hâter la solution.

On assure, d'autre part, que certaines difficultés auraient surgi au dernier moment pour la formation du cabinet.

Le Maréchal serait dans l'intention de faire faire une déclaration importante aux Chambres par son nouveau ministère.

COMMISSION DU BUDGET.

La commission du budget est ainsi composée :

Président : M. Gambetta ; Vice-présidents : MM. Cochery et Guichard ; Secrétaires : MM. Devès, Millaud, Liouville et Waddington.

M. Gambetta y a prononcé le discours suivant :

Mes chers collègues, en prenant possession du fauteuil présidentiel où vous me faites l'honneur de me maintenir encore aujourd'hui, j'éprouve le besoin de vous exprimer ma gratitude d'abord, et de vous exprimer aussi combien je sens la gravité des devoirs que m'impose ma tâche, — gravité qui emprunte un caractère exceptionnel à la crise que nous traversons, ou pour mieux dire que traverse la France. — Nous nous sommes tenus soigneusement en dehors de toute passion politique; nous avons, j'ose le dire, procédé avec sagesse, avec prudence, avec modération. Jamais nous n'avons cessé d'étudier les questions sérieuses et complexes dont nous étions saisis. Si nos efforts n'ont pas abouti à des résolutions définitives, c'est au gouvernement qu'il faut en faire remonter la responsabilité; c'est à cette politique funeste qui trouble la France depuis le 16 mai.

M. Gambetta examine ensuite les projets de lois et les dégrèvements d'impôts que l'ancienne commission se proposait de soumettre à la Chambre, et termine en disant que la France ayant fait justice de l'acte du 16 mai, elle doit se remettre au travail et continuer son œuvre.

La commission s'est divisée en trois sous-commissions :

1° Finances, commerce et agriculture : MM. Cochery, Menier, Wilson, Allain-Targé, R. Waddington, Guyot, Germain, Nadaud, Sadi-Carnot, Ferry, Le Cesne.

2° Instruction publique, cultes et justice : MM. Bardoux, Parent, Tirard, Boysset, Senard, Guichard, Floquet, Jacques, Varambon, Ed. Millaud, Liouville.

3° Guerre, marine : MM. Gambetta, Dréo, Girerd, Blondin, Spuller, Langlois, Merlin, Devès, Bethmont, Martin Feuillée, Talon.

Nous lisons dans l'Assemblée nationale :

« Pendant que le Maréchal, en soldat courageux, fait face à la Révolution et offre vaillamment sa poitrine à l'ennemi, un complot se tramait derrière lui pour l'obliger à donner sa démission.

« Des conservateurs effarés, guidés par d'étranges calculs, au lieu de suivre les conseils de leur conscience, se disposaient à trahir le Maréchal, à lui tirer dans le dos.

« D'après les détails qui nous sont donnés, nous savons où se fabriquent les projectiles qui lui sont destinés. Nous connaissons les personnages qui conduisent cette intrigue, nous pouvons dire quels sont les motifs qui les font agir et les honteuses alliances qu'on voudrait leur faire accepter.

L'Assemblée nationale n'en dit pas plus long. Mais le secret qu'elle fait est le secret de Polichinelle. Tout le monde est dans la confidence. On sait bien qu'il se trame une intrigue tendant à faire arriver à la présidence de la République, en remplacement du maréchal de Mac-Mahon, le duc d'Aumale ou le duc d'Audiffret-Pasquier.

On espérerait de la sorte désarmer les républicains et satisfaire les conservateurs, et l'on récolterait par surcroît une ample moisson de portefeuilles. Telles sont les illusions dont on se berce dans le groupe aussi minime que prépondérant qui dispose actuellement de la majorité sénatoriale, et dont les faits et gestes occupent à eux seuls la chronique politique depuis tantôt une dizaine de jours.

La discussion de l'interpellation Kerdrel a été extrêmement pâle; le Sénat ne pouvait discuter une pareille question sans approuver ou blâmer la Chambre qui institua la commission d'enquête; M. de Broglie a voulu se lancer sur ce terrain, mais il a été arrêté court par le président du Sénat.

En ce qui concerne le ministère, la droite avait été obligée de rendre l'ordre du jour aussi froid que possible; elle y avait du reste parfaitement réussi. Le seul résultat obtenu est celui-ci : Le Sénat se serre autour du Maréchal, il s'engage à soutenir avec lui une politique conservatrice.

Ce résultat est considérable; s'il n'avait pas été obtenu, nous étions aujourd'hui en pleine crise gouvernementale, le Maréchal donnait sa démission, un congrès se réunissait, et qu'en serait-il sorti?

Mais n'est-il pas triste que ce résultat ait pu être douteux? Quoi! après l'acte énergique du 16 mai, après six mois de l'action sans limite d'un ministère conservateur, nous en étions réduits à nous demander si le Sénat ne mettrait pas le Maréchal à la porte!

Le Maréchal reste, mais les difficultés de la situation restent aussi. La démission du

ministère est acceptée, et quels seront les nouveaux ministres? Certains journaux annoncent que le ministère est déjà constitué, nous ne le croyons pas. D'après le Moniteur, ce seraient les constitutionnels qui arriveraient aux affaires, mais les constitutionnels ont voté mardi l'ordre du jour, ils se sont donc engagés à soutenir une politique conservatrice.

Les partisans de la conciliation vantent beaucoup la modération dont le centre gauche a fait preuve ces jours-ci. Il a en effet refusé de réclamer la mise en liberté de M. Bonnet-Duverdier.

Tous les journaux de gauche s'accordent à dire : Le vote du Sénat rend un conflit inévitable. Le Temps écrivait il y a deux jours :

« Quel que soit le degré d'assentiment donné à la politique du 16 mai, l'ordre du jour le plus ingénieusement équivoque, l'approbation la plus dissimulée, ne peut manquer de creuser l'abîme entre le pays et les pouvoirs publics.

L'irritation des républicains se comprend; depuis les élections ils se croyaient les maîtres, et ils tenteront les derniers efforts pour saisir le pouvoir qu'on leur dispute.

La crise continue donc, et le ministère du 16 mai, qui devait tout sauver, se retire à la veille de la bataille.

On dit que la proposition d'amnistie générale qui avait été ajournée, ainsi que l'affaire Bonnet-Duverdier, vont être reprises de nouveau.

L'ENQUÊTE.

Voici comment le Constitutionnel, hostile, on le sait, au 16 mai et partisan de la politique de concession, et qui, hier encore, demandait un ministère de gauche, juge le vote émis par la Chambre :

« Nous avons dit, et vivement, que la proposition Grévy (Albert) était une aberration de l'esprit de parti; nous avons l'extrême douleur de constater que la Chambre a voté ce que nous appelions une aberration.

« Il nous paraît qu'elle s'est mise cruellement dans son tort, et nous serions bien étonnés s'il s'écoulait une semaine avant qu'elle le sentit avec amertume, sinon avec repentir.

Et ailleurs, le Constitutionnel dit encore :

« La majorité, dans cette courte campagne, n'a pas eu de pires ennemis qu'elle-même. Tout le dommage qu'elle a subi, elle se l'est fait de ses propres mains. On aura bien de la peine à faire comprendre aux énergumènes qui ont brouillé les cartes, que la partie est compromise. Il faudra pourtant bien qu'ils s'en aperçoivent, le jour où elle sera perdue et où il faudra payer.

Le Soleil, qui n'est pas non plus un adversaire des gauches, insiste sur l'inutilité de l'enquête :

« L'idée d'ouvrir une vaste enquête sur la politique électorale du ministère, est légitime au sens strict du mot; mais elle n'est à coup sûr ni raisonnable ni pratique.

« Elle n'est pas raisonnable : car le pays, en ce moment, réclame avant tout le calme; et si l'enquête se faisait dans les conditions réclamées par la gauche, si les fonctionnaires de tout ordre, si les magistrats eux-mêmes, de tous les points du territoire, venaient comparaître devant cet espèce de tribunal extraordinaire qu'on veut instituer, il en résulterait, dans toute la France, un trouble profond.

« Elle n'est pas pratique : car, ainsi que M. Baragnon l'a fort bien montré dans son discours, les mandats de comparution lancés par ce tribunal, n'étant appuyés d'aucune sanction pénale, seront sans autorité.

« La commission ne verra se présenter devant elle que ceux qui trouveront convenance à le faire, c'est-à-dire les adversaires et les accusateurs du gouvernement. Quant aux autres, s'ils se refusent à comparaître, nul ne pourra les y contraindre. On n'aura donc que des témoignages incomplets et partiels? Que signifiera une enquête faite dans de pareilles conditions? Quelle autorité pourra s'attacher au rapport qui en formera la conclusion? »

Le Temps, comprenant la portée de ces objections très-sérieuses, répond que le travail de l'enquête se réduira à coordonner tous les documents déjà parvenus à la Chambre. Alors, point n'était besoin de nommer à si grand tapage une commission spéciale.

LES SANS-CULOTTES.

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Lorsque nous avons essayé de démontrer que, fatalement, M. Gambetta serait entraîné sur la pente du radicalisme, que bientôt il deviendrait l'esclave de masses qu'il prétendait dominer, nous ne pouvions prévoir que les événements nous donneraient si promptement raison.

« Le Comité de la rue Grôlée, à Lyon, s'est dissous pour faire place à la formation d'une nouvelle société dite des SANS-CULOTTES.

« M. Bonnet-Duverdier a été nommé président honoraire, M. Gambetta président effectif, et M. Leroux vice-président.

« Cette nouvelle Société CONVENTIONNELLE a son siège rue de Labarre, à Lyon. Nous saurons bientôt si M. Gambetta et Leroux acceptent ou refusent publiquement l'honneur que viennent de leur faire, à l'unanimité des suffrages, les purs républicains de Lyon.

M. Paul Boudet, ancien sénateur, vient de mourir à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Lancé dans la politique dès son inscription au barreau de Paris, en 1824, il prit rang dans l'opposition libérale et fut un des chauds partisans de la monarchie de Juillet. De 1834 à 1848, M. Boudet représenta, sans interruption, à la Chambre des députés, le département de la Mayenne. Il fut secrétaire général et conseiller d'Etat sous les ministères de M. Teste et de M. Thiers.

Lorsqu'éclata la Révolution, son département l'envoya siéger à la Constituante, et nommé conseiller d'Etat par l'Assemblée, il protesta contre le coup d'Etat du 2 Décembre. Cependant, il ne tarda pas à se rallier à la politique impériale, et, en 1863, il remplaça M. de Persigny au ministère de l'intérieur, qu'il quitta le 28 mars 1865, jour où il fut nommé sénateur. Il était grand-croix de la Légion d'Honneur depuis le 6 novembre 1864.

LE TIMES JUGE PAR UN ANGLAIS.

A l'heure où, le 14 novembre, Jules Ferry occupait la tribune et se complaisait dans des citations du Times, favorables à sa politique, l'Union publiait une lettre qui enlevait aux citations de M. Jules Ferry l'apparence même d'une valeur quelconque. Cette lettre est écrite par M. le vicomte de Saint-Asaph, fils de M. le comte d'Ashburnham, pair d'Angleterre. Elle a donc, elle, une autorité particulière. En voici les principaux extraits :

« Le Times, quoique rédigé en langue anglaise et imprimé à Londres, n'est plus, à l'heure qu'il est, un journal anglais, pas plus que l'Indépendance belge n'est véritablement un journal belge. Comme ce dernier, il est devenu l'un des organes de la Révolution cosmopolite, et tout particulièrement de cette forme de la Révolution dont le quartier général est à Berlin, et dont le principal représentant est le prince de Bismark.

« Les relations du Times avec le chancelier prussien sont de notoriété publique; ses accointances avec la secte révolutionnaire en général sont moins connues, mais non moins faciles à constater.

« On se rappellera que, pendant les beaux jours de la Commune de Paris, le Times s'était constitué le défenseur et en quelque sorte le journal officieux des insurgés; et si, à la fin, les massacres d'otages et les incendies de monuments lui arrachèrent quelques paroles plutôt de réconfortance affectueuse que de réprobation indignée, ce faible hommage à la conscience humaine fut bientôt noyé sous le torrent d'injures et de calomnies qui a été versé ensuite à la même place sur la vaillante armée qui venait de rendre à la France ce qui restait de sa capitale.

« Depuis ce temps, chaque fois qu'un échappé de Nouméa ou d'ailleurs a éprouvé le besoin soit de raconter les ennuis de sa prison, soit de narrer l'odyssée de son évasion, il a trouvé pour ses épanchements une hospitalité cordiale et sympathique dans les colonnes du Times.

« Or, si l'on admet, comme un fait acquis, que ce journal est actuellement l'un des principaux organes de la Révolution, on comprendra facilement que, pour remplir dignement sa haute mission, il lui a fallu nécessairement se faire représenter, partout où la Révolution a des intérêts, par des correspondants dévoués à cette cause, et capables d'employer à son service les armes que la tradition séculaire a tout spécialement consacrées à l'usage de ses partisans.

« On sait quelles sont ces armes, et je n'insiste pas là-dessus. Seulement, en ma qualité d'Anglais, je suis fier de pouvoir affirmer qu'il ne s'est pas trouvé d'Anglais pour faire ce métier. Du moins, j'aime à croire que telle est la raison pour laquelle le Times se trouve aujourd'hui représenté dans les principales capitales de l'Europe par des étrangers.

« A Paris, par Oppert, dit de Blowitz, Bohémien, naturalisé Français;

« A Berlin, par M. Abel, Prussien, et adepte du Kulturkampf;

« A Vienne, par le soi-disant général Eber, Hongrois;

« A Constantinople, depuis le commencement de la guerre d'Orient, et auparavant à Rome, par M. Gallenga, conspirateur italien, lequel, entre autres exploits, a lui-même raconté, il y a quelques années, au monde, les circonstances indépendantes de sa volonté qui l'empêchèrent jadis de mener à bonne fin son dessein de poignarder le roi Charles-Albert de Sardaigne.

« Il faut se rappeler que le Times, quoiqu'il circule dans le monde entier, n'est réellement, pour ainsi dire, lu que par les Anglais, qui tous savent à quoi s'en tenir sur sa valeur, et se gardent bien de prendre trop au sérieux, soit les faits qu'il relate, soit les conclusions qu'il en tire.

« Et s'il est impuissant à ce point sur l'esprit des Anglais qui le lisent, il ne peut certes pas être bien redoutable pour les Français, qui d'abord ne le lisent pas, et qui ensuite, quand même ils le liraient, n'y trouveraient que la reproduction, dans une langue étrangère, de ce qu'ils peuvent lire régulièrement matin et soir en français, mais qui dans le fait sont, comme le Times, des organes de la Révolution universelle, tirant leurs inspirations et recevant leur mot d'ordre de la même source que lui.

« On connaît cette source, et il me semble qu'à défaut d'autre mérite, le Times pourrait bien avoir son utilité dans les circonstances actuelles, ne fût-ce qu'en démontrant aux Français véritablement pa-

tristes, pendant qu'il en est encore temps, l'accord parfait qui règne entre les organes accrédités d'un certain parti en France et ceux des pires ennemis de la France à l'étranger.

Et maintenant que M. Jules Ferry ou tout autre député de son parti fasse des citations du Times : nous saurons ce qu'il faut en penser !

ALSACE-LORRAINE.

LES CAMPS FORTIFIES EN ALSACE-LORRAINE.

On lit dans le Journal d'Alsace :

« Dans les cercles militaires de l'Allemagne on s'occupe en ce moment beaucoup du projet de création de cinq camps de manœuvre fixé pour les dix-huit corps de l'armée allemande, tels qu'il en existe à Adershoff en Angleterre, à Bruch en Autriche, près de Sommia en Italie, à Krasuve-Selo en Russie, près de Châlons en France, etc. L'Alsace-Lorraine serait dotée de deux de ces camps, dont l'un serait établi dans les environs de Sarrebourg et destiné aux 7^e, 8^e et 11^e corps d'armée, et l'autre près de Mulhouse pour les 13^e, 14^e et 15^e corps d'armée. Ces deux camps, fortifiés par des ouvrages en terre, couvriraient, l'un l'espace compris entre Metz et Strasbourg et la ligne de Nancy à Mayence, tandis que l'autre barrait la trouée de Belfort et protégerait la Haute-Alsace et le sud-ouest de l'Allemagne. »

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que les nouvelles lois judiciaires qui doivent être introduites dans l'Alsace-Lorraine seront traduites en français pour donner satisfaction à la loi qui autorise jusqu'à nouvel ordre l'emploi de la langue française à titre de langue officielle dans ce pays.

Etranger.

COMPLICATIONS EXTERIEURES.

Sous ce titre, nous empruntons à l'Assemblée nationale la nouvelle suivante, en lui en laissant toute la responsabilité :

« Plus les complications de l'Autriche augmentent, plus le comte Andrassy se laisse entraîner par la Prusse.

« Nous apprenons que le cabinet de Vienne vient de se joindre à celui de Berlin pour notifier au gouvernement britannique que le moment est arrivé de mettre un terme aux massacres de la Turquie. Pour rendre la paix possible, les deux empereurs se proposent de conseiller au Sultan :

« 1^o D'abandonner Batoum et Erzeroum au Czar;

« 2^o D'accorder la liberté de passage du Bosphore aux flottes russes;

« 3^o De déferer, après les deux premiers points une fois établis directement entre le Sultan et le Czar, la question de l'administration bulgare à une conférence qui serait tenue dans une ville appartenant à l'un des Etats neutres qui n'ont pas été signataires au traité de Paris.

« Le cabinet britannique rejette ce mode de mettre fin à la guerre et menace de diriger ses flottes immédiatement sur Constantinople et de jeter cinquante mille hommes dans la Turquie d'Asie. »

Chronique militaire.

Par décret du Président de la République, M. le colonel Clappier (Alexandre-Victor-Edmond), chef d'état-major de la 49^e division d'infanterie, a été nommé général de brigade dans la 11^e section du cadre de l'état-major général de l'armée, en remplacement de M. le général Foy, décédé.

Les examens pour l'Ecole militaire supérieure de la guerre sont aujourd'hui clos. Soixante-dix officiers ont été admis, et les études commenceront le 1^{er} janvier 1878. Les élèves qui ont terminé leurs deux années d'études passent actuellement leurs examens pour le brevet d'état-major, et cette épreuve finale sera terminée d'ici à quinze jours.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous sommes heureux d'avoir à féliciter de nouveau l'Institution Saint-Louis de Saumur. Deux de nos jeunes concitoyens, élèves de cette maison, MM. Alfred Palustre de Montifaut et Lucien Béranger, viennent de subir avec succès, devant la faculté de Poitiers, les épreuves du baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie).

ECOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'ANGERS.

La rentrée de l'Ecole de Médecine a eu lieu le mardi 6 novembre, à trois heures, dans le grand amphithéâtre, sous la présidence de M. l'inspecteur d'Académie. Selon la coutume, les professeurs de l'Ecole au grand complet et quelques honorables membres du corps médical assistaient seuls à cette cérémonie intime.

Après l'exposé des travaux de l'année dernière par M. le directeur, le secrétaire de l'Ecole a pris la parole pour proclamer les noms des lauréats (année scolaire 1876-1877). Sur cette liste, nous trouvons plusieurs de nos jeunes compatriotes que nous sommes heureux d'enregistrer :

Prix de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers.

Elèves en médecine. — 1^{re} année d'études. — 2^e prix, M. Angelo Bolognesi, externe à l'Hôtel-Dieu.

3^e année d'études. — Mention honorable, M. Paul Verrier, de Saumur, externe à l'Hôtel-Dieu, aide-prosecteur à l'Ecole de médecine.

Prix donnés par l'Administration des Hospices d'Angers, sur la proposition des médecins et chirurgiens en chef de l'Hôtel-Dieu, pour le service des pansements.

Deuxième année. — Prix, M. Georges Coumbault, de Saumur, externe à l'Hôtel-Dieu.

Mention honorable, M. Edouard Picard, de Fontevault, externe à l'Hôtel-Dieu.

Troisième année. — 4^e prix, M. Paul Verrier, de Saumur, déjà nommé.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Annulation par 340 voix contre 0 de l'élection de M. Lagrange, député conservateur de Lectoure (Gers).

M. Benoist a voté pour l'annulation. MM. Berger, de Civrac, Fairé, Janvier de la Motte, de Maillé, de Soland, se sont abstenus, ainsi que les droites.

Validation par 300 voix contre 204 de l'élection de M. Decamps, républicain nommé arbitrairement par la Chambre de Lectoure à la place de M. Lagrange, conservateur, régulièrement élu par les électeurs.

M. Benoist a voté pour la validation. MM. Berger, de Civrac, Fairé, Janvier de la Motte, de Maillé, de Soland, ont voté contre.

Avis administratif.

Cours des Sciences physiques et naturelles.

Le Maire de Saumur prévient le public que M. Zupp, professeur de physique du collège communal, fera, tous les jeudis, à 8 heures du soir, à partir du 6 décembre prochain, un cours élémentaire de sciences physiques et naturelles, qui sera continué jusqu'à la fin de mars.

Les matières traitées dans ces leçons comprendront l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, l'eau, l'air, la combustion, la respiration, la circulation du sang, et les phénomènes les plus intéressants qui ont leur siège dans l'atmosphère.

Ceux qui voudront suivre ces cours devront se faire inscrire, avant le 5 décembre, au secrétariat de la Mairie, où il leur sera délivré une carte d'entrée personnelle.

Les séances auront lieu dans la salle de physique du collège communal.

Le Maire, en organisant ces cours, d'une utilité incontestable, a pensé que la population les accueillerait avec faveur, et que la jeunesse, surtout, profiterait de cette occasion de compléter son instruction.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 19 novembre 1877.

Le Maire, LECOY.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 19 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. MONDEN-GENNEVRAIE.

Affaire Duhau. — Vols qualifiés. — Tentative de vol avec effraction.

L'accusé qu'on amène sur le banc de la Cour d'assises est un jeune homme de 19 ans à peine, Saumur, chez M. Martin, propriétaire de l'hôtel Budan.

Quoique tout jeune, Duhau a déjà eu une existence accidentée : à 17 ans, son père, désespérant de lui, le faisait engager comme mousse à bord d'un bateau-pilote; il désertait bientôt après et se doin, restaurateur.

Il n'y avait pas trois mois qu'il était entré dans cette maison qu'il volait à son patron une somme de 70 francs, vol par lequel le tribunal de Blaye le condamnait par défaut à 15 mois de prison; la peine était réduite par la cour de Bordeaux à un an et un jour de la même peine.

Duhau s'était soustrait à sa condamnation et était entré dans différents restaurants où il ne resta que peu de temps; déjà, à ce moment, plusieurs voyageurs avaient eu à se plaindre de vols dont l'auteur était resté inconnu.

Au commencement de cette année, M. Martin, propriétaire de l'hôtel Budan, à Saumur, l'employait en qualité de garçon de service.

Sa conduite pendant les premiers mois ne fut pas mauvaise; peu à peu, cependant, il devint dissipé, joueur, ami du plaisir, et surtout dépensier; ses camarades, qui savaient fort bien que Duhau n'était pas dans une position à dépenser beaucoup, s'étonnaient de ses prodigalités.

On eut bientôt la clef de ce mystère; les soupçons conçus contre sa probité ne devaient pas tarder à se réaliser; déjà on le croyait l'auteur de vols de Londres, de cigarettes et de jeux de cartes qui disparaissaient fréquemment de l'hôtel.

Le 9 juillet dernier, on s'aperçut que le secrétaire de M. Martin avait été l'objet d'une tentative d'effraction; d'après les témoins, Duhau se serait servi de la clef n^o 21, sur l'extrémité, brisée, serait restée dans la serrure; puis s'emparant d'un couteau à champagne, il essaya de retirer le fragment de clef, qui pouvait dévoiler sa culpabilité.

Ses efforts furent infructueux, et le couteau se brisa également dans la serrure.

Tous les garçons interrogés furent énergiquement; mais M. Martin s'aperçut de l'émotion qui se trahit sur le visage de l'inculpé, fait alors venir le commissaire de police et questionner Duhau, qui avoue avoir pénétré dans la chambre et avoir essayé d'ouvrir la serrure, mais par simple curiosité.

Une perquisition fut faite dans sa chambre et amena la découverte de soixante-quinze livres, quarante-trois cigarettes, et de quelques jeux de cartes.

L'inculpé expliqua l'origine de cette possession en disant que les consommateurs les lui donnaient en récompense de ses services.

Tels sont les faits qui amènent Duhau devant la Cour.

M. l'avocat général Colas de Lanoue a soutenu l'accusation; M. Poillemant a présenté la défense.

M. Monden-Gennevraie a résumé l'affaire soumise à l'appréciation des jurés.

C'est toujours pour nous un véritable plaisir que de voir cet honorable magistrat diriger ces débats solennels.

Une rare élégance de langage, une grande facilité de parole, une impartialité remarquable et remarquable, en un mot toutes les qualités maîtresses du président d'assises se retrouvent chez l'honorable M. Gennevraie.

Le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions, mitigé par le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Duhau à cinq années d'emprisonnement qui se confondent avec la peine d'un an et un jour prononcée le 19 septembre par la Cour d'appel de Bordeaux.

(Patriote.)

Chalonnais. — Un accident est survenu ces jours-ci aux mines de Chalonnais. Cinq ouvriers venaient de descendre dans le puits n^o 5. Rendus à destination, ils eurent l'imprudence de laisser allumée une bougie qui leur avait servi à la descente et

de la placer à côté des couvertures dont se couvrent les ouvriers quand ils remontent. Bientôt les couvertures prirent feu; les ouvriers ne s'en aperçurent pas immédiatement. Enfin l'un d'eux, Goduchon, voyant le puits rempli de fumée, invita ses camarades à sortir du puits en toute hâte.

Goduchon, en remontant lui-même, chercha à se débarrasser de la couverture qui le recouvrait et qui était en combustion. Le mouvement qu'il fit pour la jeter fut trop accentué probablement, car ce malheureux ouvrier suivit la couverture et fut précipité au fond du puits, d'une hauteur d'environ trente mètres.

Il laisse une femme et plusieurs enfants. (Étoile.)

Nantes. — On lit dans l'Espérance du peuple...

Dimanche soir, une étrange panique s'est produite inopinément dans le bourg de Mauves.

Une troupe de bohémiens, arrivée la veille, ayant obtenu de M. le maire la permission de donner une représentation dans la classe de l'école des garçons, disposait tout à cet effet; on se promettait joie, et tout annonçait une charmante soirée, lorsque des enfants trop curieux eurent l'idée d'entrer dans la cour de l'école et de s'y livrer à des jeux bruyants, puis de se mettre à chanter. Il n'y avait pas grand mal à cela, mais le chef de la troupe, à qui ces jeux et ces chants déplaisaient, voulut s'y opposer, et, sur le refus des enfants d'obéir à ses injonctions, il en prit un au collet et le malmena rudement de paroles en le secouant avec force. Une personne, désapprouvant cette rudesse, fut apostrophée et injuriée, et on eut à craindre un instant que des paroles en vinrent aux coups. Enfin, le calme se fit et la représentation commença. L'attention était grande, lorsque, tout à coup, deux ou trois vitres de la salle volèrent en éclats: les saltimbanques, surpris et croyant qu'on les attaquait, crièrent aux spectateurs de sortir, qu'ils allaient charger les fusils et les revolvers qui étaient sur les tables et tirer sur les assaillants.

L'émoi fut grand, l'assistance sortit précipitamment, et ce fut un sauve-qui-peut général.

On n'a signalé aucun accident; ni bêtes ni gens n'ont été tués et blessés. On rit beaucoup de la panique, mais on se demande comment M. le maire de Mauves a pu autoriser aussi facilement des bohémiens à donner une séance dans la classe des enfants. On dit que le maître d'école avait, par respect, couvert le Christ qui se trouve dans cette classe.

On se demande si l'on a rendu l'argent à l'assistance et qui paiera les vitres.

LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DES AGENTS-VOYERS.

Il paraît, dit la France, que dans presque tous les départements on rencontre les plus grandes difficultés pour recruter le personnel du service vicinal, et que la plupart des concours ouverts dans ce but sont restés sans résultat. Informé de cet état de choses, le ministère de l'intérieur a satisfait jusqu'ici aux demandes des préfets en leur indiquant des jeunes gens sortant soit de l'école centrale, soit des écoles d'arts et métiers. Mais les candidats de cette catégorie sont aujourd'hui presque tous placés, et l'on prévoit le moment où il sera difficile de répondre à de nouvelles demandes.

Il fallait rechercher les moyens à prendre pour assurer d'une manière normale le recrutement du personnel vicinal, et l'on a été amené à penser qu'on obtiendrait peut-être un bon résultat en ouvrant un concours à Paris, où se trouvent tant de jeunes gens qui, à leur sortie des écoles, sont à la recherche d'une position. Beaucoup d'entre eux possèdent les connaissances spéciales qu'exige, dans les emplois de début, la situation d'agent-voyer, et l'on peut espérer, qu'attirés par la perspective d'une carrière sûre et honorable, il en est un certain nombre qui consentiront à se présenter à un examen pour lequel ils sont tout préparés, et qui ne leur imposera ni perte de temps ni déplacement onéreux.

En conséquence, une circulaire ministérielle vient d'informer les préfets que, le 24 janvier prochain, il sera ouvert, au ministère de l'intérieur, un examen auquel pourront prendre part, non-seulement les jeunes gens dont nous venons de parler, mais en-

core ceux des départements qui se destinent au service vicinal et qui jugeraient de leur intérêt de se rendre à Paris pour se présenter aux épreuves. Les candidats qui les auront subies avec succès seront classés par ordre de mérite et recevront un certificat d'aptitude délivré par la commission d'examen. Si, comme on doit le croire, cette tentative réussit, on aura ainsi sous la main un certain nombre de jeunes gens possédant toutes les connaissances techniques et administratives nécessaires, et parmi lesquels les préfets pourront choisir les agents-voyers cantonaux dont ils auront besoin.

La commission chargée de procéder à cet examen est composée de MM. Durangel, directeur de l'administration départementale, président; Bouleron, Guillaume, chefs de bureau au ministère de l'intérieur; Moquet, Delauney, Dubois, agents-voyers en chef de départements; Defarge, sous-chef de bureau, secrétaire.

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS

(Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

5^e CONCERT POPULAIRE

Dimanche 25 novembre, à 4 h. 1/2 très-précise.

PROGRAMME :

- 1^o Ouverture de la Grotte Fingal (Mendelssohn).
- 2^o Symphonie pastorale, redemandée (Beethoven).
- 3^o Air de Joseph (Méhul), chanté par M. PELLIN.
- 4^o a. Entr'acte des Erinnyes, redemandée (Massehet).
b. Rigodon de Dardanus (Rameau).
- 5^o Ouverture, Jübel (C. M. Weber).

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

Il y aura concert tous les dimanches jusqu'au 1^{er} avril 1878.

Questions agricoles.

Le Semoir. — L'usage des semences en lignes régulières avec le semoir mécanique commence à se répandre dans les campagnes. On ne saurait trop encourager cette pratique. A l'avantage d'économiser un tiers environ de la dépense du grain de semence, ce procédé ajoute la certitude d'obtenir de meilleurs rendements. Ce résultat s'explique par la régulière répartition du grain et surtout par ce fait que tous les grains sont enfouis à la profondeur la plus favorable à leur germination.

Le semoir, enfin, a l'avantage de faciliter le sarclage ou nettoyage des blés au printemps: opération indispensable pour obtenir une bonne récolte. Un blé infesté d'herbes parasites ne peut jamais donner que des rendements inférieurs avec du grain de médiocre qualité et que laisser le sol en très-mauvais état pour les cultures ultérieures.

Il est possible de constater que ces données si élémentaires sur la culture du blé et ces conditions de succès sont ou ignorées ou négligées sur la majeure partie des 7 millions d'hectares occupés par le froment sur le territoire français. Mais nous engageons les propriétaires éclairés, les ruraux patriotes à ne pas se décourager. Ils peuvent se convaincre que leurs devanciers ont eu plus de peine à se donner plus de sacrifices à faire dans les dix dernières années pour élever le rendement du blé à la moyenne actuelle, de 42 à 45 hectolitres, qu'il ne leur en faudra pendant la période décennale qui commence pour élever cette moyenne de 45 à 48 ou 50.

Courage donc aux pionniers de l'agriculture, surtout à ceux qui en préchant d'exemple contribuent à l'expansion des bonnes méthodes agricoles en y joignant l'apostolat des bons exemples, et la prédication des vertus chrétiennes et sociales. C'est ce double apostolat qui seul peut relever la France de ses ruines, et la soustraire aux abîmes où la poussent les révolutionnaires.

Faits divers.

Savez-vous quelle est la masse monétaire existant actuellement sur notre globe? elle est de 70 milliards de francs, moitié en or et

moitié en argent. C'est à peu près 470,000 tonnes d'argent et 12,000 tonnes d'or de 1,000 kilogrammes chacune.

Pour transporter tout ce numéraire, il suffirait de 200 navires de 1,000 tonneaux chacun.

Tout ce métal n'est pas disponible. Une partie est employée pour les arts et l'industrie.

Presque tout l'argent s'en va en Orient: l'Inde, la Chine, le Japon ne veulent pas de l'or, ils n'admettent que l'argent.

Depuis des centaines de siècles, ils font des provisions de ce métal, qu'ils enlèvent à l'Occident, et dont ils font des amoncellements qu'on retrouvera peut-être quelque jour.

Enfin, une partie se perd par les naufrages, les incendies et l'usure. Oui, l'or et l'argent s'usent par le frottement. On a calculé qu'une pièce de 5 fr. perd quatre milligrammes par an, ce qui fait une perte de quatre grammes ou 80 centimes sur mille pièces de 5 fr., et par conséquent 16 fr. sur 100,000 fr.

Donnons à nos lectrices une compensation à l'envahissement de la politique dans nos colonnes, en mettant sous leurs yeux les noms, aussi charmants qu'originaux, dont les fabricants de Lyon ont baptisé, pour cet hiver, les belles étoffes de soie.

Voici quelques échantillons de ces vocabulaires nouveaux :

Les Bleus s'appelleront bleu paon, bleu cobalt, bleu ciguë, bleu belladone, bleu ciel indien, bleu de nuit, bleu gabier, bleu mélange, bleu pilote;

Les Verts: vert mousse, vert bronze, vert lichen, vert grenouille, vert lézard, vert genévrier, vert genêt, vert glacier des Alpes, vert Chartreuse, vert angélique, vert reine des prés, vert paon, vert acanthé, vert facus, vert thym, vert chenille;

Les Roses: rose églantine, rose de buisson, rose crevette, rose cyprien doré, rose géranium;

Les Rouges: rouge dahlia, rouge pivoine, rouge fakir, rouge corail indien;

Les Marrons: marron glaieul, marron giroflée, marron gueule de loup, marron jaguar, marron once, marron lynx, marron houx, marron ourson brûlé.

Citons encore le liseron lilas, le nacré lilas, les gris-zingari, slave, clair de lune, gélinotte, furet; les blancs clématite, mousse d'eau; le jaune Californie, etc.

Maintenant, mesdames, vous n'avez plus que l'embaras du choix.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière

Bourse du 21 novembre 1877.

La Bourse n'est pas troublée par les incidents politiques qui se multiplient au dedans et au dehors, elle se montre décidée à garder le terrain qu'elle a gagné. Le 3 0/0 a fait 71.40 et 71.60, le 5 0/0 106.60 et 106.80, et l'on sent que les acheteurs n'ont pas dit leur dernier mot, étant très-fournis de ressources. Les recettes générales atteignent 5,000 fr. de 3 0/0, 75,000 fr. de 5 0/0 et 1,900 fr. de 4 1/2 0/0. Ce chiffre dernier explique une participation du capital de placement. Les fonds étrangers qui s'appuient sur nos rentes sont très-fermes, les uns en légère hausse, les autres au prix cotés les jours précédents. Ainsi la rente autrichienne 4 0/0 en or fait 62 1/4 et le 5 0/0 italien 72 fr. 05. Les fonds égyptiens sont sans changement, les obligations 1875 valent 165, le Turc se traite à 40.25, le Russe 1870 à 82. Le syndicat n'est pas très-encouragé par l'émission du nouvel emprunt, succès fort limité. L'Extérieure espagnole se négocie à 12 7/8. Les chemins français semblent aux capitalistes arrivés à leurs prix, actions comme obligations, et les chemins étrangers sont délaissés. On cote toutefois l'Autrichien 547.50 et le Lombard 165 par un reste d'habitude. Pas de changement sur les valeurs des institutions de crédit. Le marché industriel est nul. La fin de la Bourse nous donne les cours suivants après une discussion assez animée: 3 0/0 71.45, 5 0/0 106.65.

(Correspondance universelle.)

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (octobre 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Hans Memling. — Des Devoirs du Juge. — Des Néologismes; chiffre et nombre. — Casse-noisettes des seizième et dix-septième siècles. — Sur le Travail. — Ce qu'il y a de plus estimable. — Un Grand événement, nouvelle. — Sauve (département de Gard). — La Vie sincère (suite). — Sociétés coopératives de consommation; règles pour les établir. — Bijoux mérovingiens au Musée

d'Arras. — Ascension aérostatique faite par Xavier de Maistre, à Chambéry, en 1784. — Ordre verbal. — Nouveau Manomètre pour mesurer les hautes pressions. — Loch à cadran. — Un Coup de Joran sur le lac de Neuchâtel. — Caisse d'épargne scolaires. — Gauchers. — Vicence et Palladio. — Une Émigration de Kalmouks au dix-septième siècle. — Dette d'honneur. — Thomas Ribaine, ou le Cabaret, anecdote. — Amra, jeune fille arabe, anecdote historique des temps anciens. — Coupe à boire de la corporation des tailleurs de Nuremberg, au seizième siècle. — Le Lion de Belfort. — Des Races humaines. — Hygiène de l'esprit. — Legendes héloïses sur la découverte de la houille: la Pauvre veuve et les Sotays; le Forgeron et l'inconnu. — Du Patriotisme littéraire. — Une Machine à écrire. — Le Cercle Franklin du Havre. — La Mère de Raphaël. — Barthélemy de Lesseps: sa traversée de la Sibérie.

Gravures.

Le Mariage de sainte Catherine, peinture par Hans Memling. — Casse-noisettes des seizième et dix-septième siècles (5 fig.). — Trois à cheval, d'après Pinelli. — Château de Sauve (Gard). — Bijoux mérovingiens (6 fig.). — Nouveau Manomètre pour mesurer les hautes pressions. — Loch à cadran. — Coup de Joran sur le lac de Neuchâtel, composition et dessin de Théophile Schuler. — La Maison de Palladio, à Vicence. — La Statue de Palladio et la Basilica, à Vicence. — Coupe en forme de dc (Musée de Nuremberg). — Le Lion de Belfort, sculpture par M. Bartholdi. — Machine à écrire américaine. — Barthélemy de Lesseps, d'après un portrait appartenant à la famille.

LE MOUVEMENT FINANCIER

2 Fr. par an.

Le plus complet des journaux financiers.

LE SEUL qui donne chaque semaine :

6 mois d'essai La cote comparée et rectifiée de toutes les Valeurs en Banque cotées et non cotées, F. indique les meilleurs arbitrages et les meilleurs placements.

Prime unique: Une fois par mois, numéro supplémentaire, contenant la liste complète de tous les tirages du mois de toutes les valeurs françaises et étrangères, à lots ou sans lots.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.

Abonnements, 33, rue Vivienne, Paris. (Bon de poste ou timbres-poste.)

Un JOURNAL FINANCIER pour RIEN

4 Fr. LA SITUATION, le meilleur guide des capitaux et le journal financier le plus influent, le plus consulté et le plus répandu, an. coûte 4 francs, et donne à ses abonnés :

1^o Un abonnement gratuit à tous les tirages français et étrangers, valeurs à lots ou sans lots;

2^o Une prime gratuite de 3 fr. de livres à choisir dans le catalogue général de la maison Hachette. Envoi franco.

Par ses renseignements précis sur toutes les valeurs, et surtout par ses arbitrages, la SITUATION est le journal indispensable à tous porteurs de titres.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.

On s'abonne à Paris, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen, de Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 44, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.

Dépôt à Saumur, chez M. PRÉDRAU, pharmacien, place de la Bilange.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

4 fr. par AN.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume in-8.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE 1877.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %	74 1/2			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	613 50	1 25		Canal de Suez	698 75		
4 1/2 %	99 75			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 135 fr. p.	635			Crédit Mobilier cap.	533 50		
5 %	106 65			Crédit Mobilier	150			Société autrichienne	548 75	1 25	
Obligations du Trésor, 1. payé.	188			Crédit foncier d'Autriche	307 50		2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	492 50			Charentes, 500 fr. l. p.	130			Orléans	337		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	496			Est	615			Paris-Lyon-Méditerranée	331 50		
1866, 4 %	510			Paris-Lyon-Méditerranée	1017 50	1 25		Est	330 50		
1869, 3 %	385 50			Midi	782 50			Nord	334 75		
1871, 3 %	375 50			Nord	1275	13 75	1 25	Ouest	329 50		
1873, 4 %	488			Orléans	1050 75			Midi	329 25		
1876, 4 %	475			Ouest	673 50	1 25		Charentes	236		
Banque de France	2000			Vendée, 500 fr. l. p.	1250			Vendée	154 50		
Comptoir d'escompte	665			Compagnie parisienne du Gaz	301 25	1 25		Canal de Suez	543		
Crédit agricole, 200 f. p.	330			C. gén. Transatlantique							
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 juin 1877.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express
9	45	ordinaire
10	1	ordinaire
11	36	ordinaire
12	10	ordinaire
13	15	ordinaire
14	37	ordinaire

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULS.

3 heures	36 minutes du matin	direct
8	21	ordinaire
9	40	ordinaire
12	40	ordinaire
4	44	soir
10	28	ordinaire

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Orléans.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE
PAR LICITATION
Entre majeures et mineurs
Et aux enchères publiques
D'UN TERRAIN
de 334 mètres 12 centimètres
Situé sur l'avenue de la gare du chemin de fer de Poitiers.

L'adjudication aura lieu le dimanche neuf novembre mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

On fait savoir :
Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le tribunal civil de Saumur, le dix-sept novembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré.
Et à la requête de : 1^e M^{lle} Elisabeth-Marie-Louise Loitière, veuve de M. Louis Harraut, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Saint-Lazare, numéro 18;
2^e M^{lle} Thérèse-Marie Louise Harraut, sans profession, demeurant à Saumur, rue Saint-Lazare, numéro 18;
Demanderesse, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro 12.

En présence, ou eux dûment appelés de :
1^{er} M. Pierre Harraut, propriétaire, demeurant à Allonnes,
Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Adolphe-Louis-Joseph Harraut et D^{lle} Emma Thérèse Harraut, enfants issus du mariage de M. Louis Harraut, sus-nommé, avec dame Elisabeth-Marie-Louise Loitière, aussi sus-nommée, agissant ici en raison de l'opposition d'intérêts existant entre eux et la dame veuve Harraut, leur mère et tutrice, et ce par application des dispositions de l'article 420 du Code civil;
Défendeur, ayant pour avoué M^e Le Ray;
2^e Et de M. Jean-Baptiste Loitière, négociant, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc desdits mineurs;
Il sera, le dimanche neuf décembre mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Clouard, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.
Trois cent trente-quatre mètres 12 centimètres de terrain à prendre dans un jardin, situé à Saumur, au Champ-de-Foire, le long de l'avenue conduisant à la gare du chemin de fer de Poitiers, dans toute la profondeur dudit jardin, du côté du levant, c'est-à-dire de la ruelle d'exploitation, joignant au levant ladite ruelle, au midi M^{lle} Ollivier de Laleu, au couchant le surplus dudit jardin, séparé par une ligne droite, au nord l'avenue.
Cette portion présente, sur l'avenue et du côté de M^{lle} Ollivier, une façade de quinze mètres soixante-cinq centimètres. Il existe un pavillon sur cette portion de terrain.
Mise à prix, trois mille neuf cent quatre-vingts francs, ci... 3,980 fr.

S'adresser, pour les renseignements :
1^{er} A M^e CLOUARD, notaire à Saumur;
2^e A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant.
Dressé par l'avoué-licencié soussigné.
Saumur, le vingt-trois novembre mil huit cent soixante-dix-sept.
BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le vingt-trois novembre mil huit cent soixante-dix-sept, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(617) Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M^e LE RAY et ALBERT, avoués à Saumur, et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE
SUR LICITATION,
EN QUARANTE-SEPT LOTS,
DE DIVERS
IMMEUBLES

Situés communes de Fontevault (Maine-et-Loire) et de Couzières (Indre-et-Loire),
ET D'UN LOT
D'ARBRES DE HAUTE FUTAIE
Complantés sur les bois de la Pomière, commune de Couzières;
Le tout dépendant de la succession de M. Richou père, ancien adjoint au maire de Fontevault.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, le dimanche vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-dix-sept, en la salle de l'école des garçons de la commune de Fontevault, à midi.

Les immeubles, consistant en deux maisons, sises sur la place du Marché, à Fontevault, terres, bois taillis, vignes, pâtures et trois étangs poissonneux, d'un excellent rapport et d'une exploitation facile, seront mis en vente sur la mise à prix totale de cent sept mille quatre cent cinquante-quatre francs quarante-quatre centimes, ci... 107,454 f. 44
Le lot d'arbres de haute futaie, complantés sur les bois de la Pomière, et consistant en soixante-dix-sept chênes, sera vendu sur la mise à prix de neuf cent quinze francs, ci... 915
Total des mises à prix : cent huit mille trois cent soixante-neuf francs quarante-quatre centimes, ci... 108,369 f. 44
Consulter, pour les lotissements et les mises à prix partielles, les grandes affiches.
S'adresser, pour tous renseignements, à :
1^{er} M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, dépositaire du cahier des charges;
2^e M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue de Bordeaux, poursuivant la vente;
3^e M^e ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, avoué co-licitant. (594)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
A L'ADJUDICATION,
Les 25 novembre et 2 décembre 1877, à midi,
COUPES DE BOIS
Dans les Garennes, la Forêt et les Cent-Boisselés,
Communes de Vaudelnay-Rillé, Cizay et Montreuil-Bellay,
Contenant vingt-neuf hectares, et sept lots de peupliers, situés sur la prairie Saint-Pierre et la Petite-Ile, près le pont de Montreuil-Bellay, appartenant à M^{me} de Grandmaison.

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,
Le dimanche 2 décembre 1877, à midi,
En l'étude dudit M^e TAHET, notaire à Vihiers,
D'UN FONDS DE PATISSERIE
Sur la place du Champ-de-Mars, à Vihiers,
Avec MAISON dans laquelle il s'exploite et qui sert de café; le tout bien achalandé.
(609)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES
Le samedi 24 novembre courant, à une heure du soir, il sera vendu, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, sur la place de la Bilinge, à Saumur, **une carriole presque neuve, un cheval et ses harnais.**
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

LIQUIDATION
DE
TOILES ET NOUVEAUTÉS
M. CATHELINÉAU a l'honneur de prévenir sa clientèle que la fin de sa liquidation est confiée aux soins de M^{me} BODAIRE, gérante de la succursale de M. Lemerle-Bodaire, fabricant de tapisseries à Angers, boulevard des Lices.
Les marchandises seront vendues comme précédemment, au prix de facture, dans le même local, rue du Portail-Louis, n^o 37.
Beau choix de toiles, nappes, serviettes, mouchoirs.
Rabais de 50 0/0 sur tous les articles d'hiver et nouveautés.
Jusqu'au 24 juin 1878, M. Cathelinéau se tiendra tous les jours à son magasin.

M. LEMERLE-BODAIRE a l'honneur de donner avis aux Dames qu'elles trouveront dans cette maison, outre les plus nouveaux modèles de sa fabrication, un solde permanent de ceux ayant déjà parus.
De même, un assortiment complet en **Laines anglaises, Hambourg, Saxe et Soies diverses.**
Modèles et Métiers en location.
ON DEMANDE DES OUVRIÈRES sachant très-bien faire la tapisserie.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
DEUX MAISONS
AVEC BOUTIQUES
Nouvellement restaurées.
Situées rue du Marché-Noir.
S'adresser à M. Dézé, libraire, rue Saint-Jean, n^o 1, à Saumur, ou à M. Godet, imprimeur.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REYBAU, à Pocé.

BANQUE NATIONALE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 4,000,000.
Place Vendôme, A PARIS.

TABLEAU DES VALEURS NON COTÉES.

DEMANDES.				OFFRES.			
2	Act.	Soleil (Incendie)	5,800	1	Act.	Métallurgie de l'Arège	1,100
14	Obl.	Tarn-et-Garonne ex-c.	135	1	Obl.	d'Arège	650
7	Act.	Urbaine (vie) (lib.)	1,350	20	Act.	Monde (inc. et vie)	60
10	Act.	d' (vie) non lib.	750	12	Act.	Soleil (vie)	320
12	Obl.	Métallurg. de la Vienne	190	11	Act.	Banque gén. de Crédit	715
12	Obl.	Lichterweldé à Furnes	350	1	Act.	Gaz de Maubeuge	850
5	Act.	Union (vie)	3,650	18	Act.	Construc. de la Ville	345
25	Act.	Sardes	85	8	Obl.	Halage à vapeur	495
10	Par.	Petit Journal	780	30	Obl.	Industrie de Saône-et-R.	450
2	Act.	Comp. du Nord (inc.)	910	10	Par.	Charb. de Saône-et-R.	460
5	An.	D'Aire à la Bassée	20	20	Obl.	Charbonnages d'Huy	451
5	An.	Des trois anciens Ponts	20	10	Act.	Coin de Rue	451
2	An.	Navigation de l'Oise	20	25	Act.	Messageries parisienn.	585
2	An.	Canal de Bourgogne	20	7	Obl.	Saône et Rhône	45
12	Obl.	Ports de Mars, non est.	350	40	Obl.	Frigorifiques	45
13	Obl.	Ports de Marseille est.	330	7	Obl.	Ateliers de Passy	70
5	Act.	Carrières de l'Oise	240	5	Obl.	Castel. Biarritz	90
20	Obl.	Marché aux chevaux	275	8	Obl.	Carnoules	195
6	Act.	Paul Dupont	300	4	Obl.	Naples 1877	350
5	Act.	Scarpe canaliste	40	25	Obl.	Corderies du Maine	190
50	Act.	Grainessac à Béziers	15	50	Obl.	Villa Gutierrez	492 50
Cou.	Ext. et Int. d'Espagne			10	Obl.	Eaux de la banlieue de Paris (ém. 76, r. 30 f.)	310
5	Act.	Journal le Siècle	30	20	Obl.	Hirondelles	385
2	Act.	Villa Gutierrez	160	12	Obl.	Hypothécal. Liverdon	
25	Obl.	Omnibus de Londres	22 50	6	Bons		

Opérations de la Banque Nationale. — Place Vendôme, 10, Paris.
Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées. — Emissions et placements de titres. — Souscriptions, transferts et conversions. — Libération et échange de titres. — Encaissements de coupons et de titres sortis aux tirages. — Prêts sur titres. — Opérations de banque.
N.-B. — La Banque Nationale donne gratuitement tous les renseignements qui lui sont demandés par lettre affranchie.

CAISSE SAUMUROISE
L. LE BRAS, BANQUIER
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

COMPTOIR COMMERCIAL
DIRECTION GÉNÉRALE A SAUMUR

Le COMPTOIR COMMERCIAL a pour but de faciliter les relations entre les producteurs et maisons de gros avec les commerçants au détail et la clientèle bourgeoise. Il fournit au haut commerce des représentants sérieux pour le placement de ses produits, tant en France qu'à l'Étranger. Au moyen de ses nombreux correspondants, il peut également fournir aux maisons représentées les renseignements commerciaux sur la solvabilité des clients; ses agents s'occupent également des recouvrements du contentieux commercial, de la liquidation des affaires litigieuses et de la vente des propriétés et maisons de commerce.
Le COMPTOIR COMMERCIAL a des agents dans tous les départements en France, en Algérie et en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, en Turquie, en Égypte, au Brésil et au Chili.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, Directeur général, quai de Linoges, 42, à Saumur. (620)

ON DEMANDE DE SUITE UN BON marié, pour habiter et cultiver une propriété vignoble, près Saumur.
S'adresser au bureau du journal.
Inutile de se présenter sans de bonnes références. (512)

LIBRAIRIE
DE
E. MILON et Fils

DÉPÔT UNIQUE, à Saumur, des ouvrages de la LIBRAIRIE CATHOLIQUE de Victor PALMISTE. (621)
UNE MAISON DE LONDRES désire ses achats de vins et eaux-de-vie se mettre en rapport direct avec des propriétaires de vignobles ou des maisons de premier ordre. — Écrire Franco aux initiales L. M. 13, Millbank Street, Bedford Row, LONDRES (Angleterre). (622)

M. RIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Médecin
Dentiste.
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.
Maison Beauvois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.
Saumur, imprimerie P. GODET.